

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mars 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 13 mars 2018 à 19 h 30.

2018-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Serment des élus sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*
 - 3.2. Dépôt des formulaires DGE-1038 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
 - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018
 - 3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2018
 - 3.5. Dépôt de la correspondance
4. Ressources humaines
 - 4.1. Entente intermunicipale pour les services d'un officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement
5. Finances
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes de février 2018
 - 5.2. Mandat à *Santinel* pour les travaux de repérage d'amiante
6. **Période de questions**
7. Sécurité publique et incendie
 - 7.1. Mandat à Ventilation AirSol inc. pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air à la caserne des pompiers
 - 7.2. Octroi à *ITM Instruments inc.* pour l'acquisition d'une caméra thermique
 - 7.3. Octroi à *Permafil inc.* pour l'acquisition d'un module de rangement pour linge des pompiers
 - 7.4. Approbation du Rapport d'activité - Sécurité incendie
8. Voirie
 - 8.1. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) Dossier n° 25173-1
 - 8.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) Dossier n° 26051-1
 - 8.3. Demande de subvention – budget de petite voirie
9. Environnement et hygiène du milieu
10. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 10.1. Mandat à Hydro Québec pour l'ajout d'un lampadaire
11. Loisirs et culture
12. Autres sujets
13. **Période de questions**
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS
ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

Tel que requis par les articles 513,1 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) sont déposés séance tenante.

2018-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2018-03-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
27 FÉVRIER 2018**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

**2018-03-04 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES D'UN OFFICIER MUNICIPAL
EN BÂTIMENT, EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Télesphore et de Sainte-Justine-de-Newton désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27-1) pour conclure une entente intermunicipale relativement aux services d'un officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton peut offrir à la municipalité de Saint-Télesphore les services d'un officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore conclue une entente avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour la fourniture des services d'un officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement ;

QUE le maire, monsieur Yvon Bériault soit autorisé à signer l'entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Télesphore et de Sainte-Justine-de-Newton et/ou tout document donnant plein effet à la présente ;

QUE les dispositions convenues entre les directeurs généraux des deux municipalités tel que stipulé au 2e alinéa de l'article 2 de l'entente intermunicipale soient consignées en addenda faisant partie intégrante de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2018

2018-03-05

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 28 février 2018	15 720,02 \$
Prélèvements bancaires du 1er au 28 février 2018	12 543,33
Comptes à payer au 28 février 2018	103 105,77
TOTAL	131 369,12 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de février 2018 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 28 février 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2018 ;

D'ENTÉRINER l'annulation du chèque numéro 6269.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-06

MANDAT À SANTINEL POUR LES TRAVAUX DE REPÉRAGE D'AMIANTE

SUITE à l'offre de service reçue de *Santinel*.

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLUe

DE MANDATER la compagnie *Santinel* pour les travaux de repérage d'amiante pour un montant budgétaire de 4 334,56 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2018-03-07

MANDAT À VENTILATION AIRSOL INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR À LA CASERNE DES POMPIERS

SUITE à l'offre de service reçue de *Ventilation Airsol inc.*,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie *Ventilation Airsol inc.* pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air à la caserne des pompiers, pour un montant budgétaire de 6 496,09 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2018-03-08

OCTROI À ITM INSTRUMENTS INC. POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

SUITE à l'offre de service reçue de *ITM Instruments inc.*,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à *ITM Instruments inc.* pour l'acquisition d'une caméra thermique pour un montant budgétaire de 2 421,95 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2018-03-09

OCTROI À PERMAFIL INC. POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE DE RANGEMENT POUR LINGE DES POMPIERS

SUITE à l'offre de service reçue de *Permafil inc.*,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à *Permafil inc.* pour l'acquisition d'un module de rangement pour linge des pompiers pour un montant budgétaire de 2 584,70 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2018-03-10

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ – SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2017 ainsi que des copies des rapports annuels 2015 et 2016 et ont pris connaissance de leur contenu,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ainsi que les rapports annuels des années 2015 et 2016 ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2018 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2018-03-11

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER N° 25173-1

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un ponceau et de reprofilage de fossés ont été réalisés sur le chemin de la Rivière-Beaudette au coût de 30 594 \$ en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été approuvés par le conseil municipal par la résolution numéro 2018-02-10 lors de la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* (référence 25173-1) dont la contribution financière maximale est de 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été également réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* (référence 26051-1) dont la contribution financière maximale est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, en accord avec monsieur Claude Lévesque de la direction générale de Transports Québec, et madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, une répartition de l'aide financière sur ces travaux pour l'exercice financier 2017-2018 a été autorisée entre les deux dossiers du PAARRM (références 25173-1 et 26051-1) ;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

QUE les dépenses d'un coût total de 30 594 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin de la Rivière-Beaudette et qui ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué, soient réparties de la façon suivante entre les dossiers suivants du PAARRM :

Montant des travaux	No dossier PAARRM	Montant alloué pour 2017-2018	Solde non utilisé
10 000 \$	26051-1	10 000 \$	0 \$
20 000 \$	25173-1	28 000 \$	8 000 \$

QUE, suite à cette répartition, il demeure un solde résiduel de 8 000 \$ non utilisé sur la contribution autorisée au PAARRM numéro de dossier 25173-1 pour l'année financière 2017-2018,

DE DEMANDER à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un montant, le report d'une somme de 8 000 \$ des travaux à être exécutés dans le cadre du PAARRM (référence 25173-1) à l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-12

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER N° 26051-1

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été accordée à la Municipalité de Saint-Télesphore par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) (référence 26051-1) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait demandé le report de la contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2017-2018 à l'année 2018-2019 par la résolution numéro 2018-02-11 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, en accord avec monsieur Claude Lévesque de la direction générale de Transports Québec, et madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, une répartition de l'aide financière sur des travaux effectués en 2017 a été autorisée entre deux dossiers du PAARRM (références 25173-1 et 26051-1) ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-03-11 adoptée à la séance ordinaire du 13 mars 2018, les travaux admissibles effectués en 2017 au montant total de 30 594 \$ sont répartis de la façon suivante entre les dossiers suivants du PAARRM :

Montant des travaux	No dossier PAARRM	Montant alloué pour 2017-2018	Solde non utilisé
10 000 \$	26051-1	10 000 \$	0 \$
20 000 \$	25173-1	28 000 \$	8 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'APPLIQUER la contribution financière de 10 000 \$ du PAARRM (référence 26051-1) sur la répartition des travaux de 30 594 \$ sur le chemin de la Rivière-Beaudette, lesquels travaux ont déjà été approuvés par la résolution numéro 2018-02-10 lors de la séance ordinaire du 13 février 2018 ;

D'ANNULER la demande de report de la contribution financière de 10 000 \$ du PAARRM (référence 26051-1) pour l'année 2017-2018 à l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-13

DEMANDE DE SUBVENTION – BUDGET DE PETITE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE DEMANDER une subvention au montant de 25 000 \$ à Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse, à la Santé

publique et aux Saines habitudes de vie, pour des travaux de voirie locale dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Les travaux sont prévus sur le chemin Saint-Georges et/ou sur le chemin Saint-André et/ou sur le chemin de Dalhousie et/ou sur le chemin de Saint-Télesphore et/ou sur le chemin de la Rivière-Beaudette et/ou sur la rue du Curé-Beauchamp et/ou sur la montée Cross. La nature des travaux est la construction ou l'amélioration de la chaussée et/ou la construction ou le remplacement de ponceaux et/ou le drainage et l'égouttement pluvial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-14

MANDAT À HYDRO QUÉBEC. POUR L'AJOUT D'UN LAMPADAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Hydro Québec* pour l'ajout d'un lampadaire sur la rue du Centenaire, face au cimetière et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer les documents donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2018-03-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 13 mars 2018 soit levée à 20 h 18.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière